



**AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
COMME DANS TOUTE LA
FONCTION PUBLIQUE**

**NE LAISSONS PAS LE
GOUVERNEMENT NOUS VOLER
NOS RETRAITES**

PARCE QUE LE PROJET PRÉSENTÉ PAR LA PREMIÈRE MINISTRE EST INJUSTE, INUTILE ET INACCEPTABLE, POUR SOLIDAIRES-JUSTICE, LA RÉFORME DES RETRAITES DE MACRON C'EST NON !

LA RÉFORME DES RETRAITES



Elisabeth Borne l'a officiellement annoncé le 10 janvier : le gouvernement veut aller plus loin dans les régressions sociales et nous obliger à travailler plus longtemps.

Cette réforme si elle devait passer détériorerait la vie de l'ensemble des travailleur-ses y compris dans la fonction publique et dans notre ministère. Cela impliquerait :

- le report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans, réduisant encore le temps de vie en bonne santé après la retraite ;
- si la catégorie active est maintenue, le départ anticipé en retraite se trouve reporté à 59 ans ; or l'usure professionnelle résultant de la pénibilité survient bien sûr au même âge qu'antérieurement (TMS ...) ;
- l'allongement de la durée de cotisation, générant des difficultés à atteindre le taux plein pour le personnel aux carrières heurtées (femmes, du fait du temps partiel et/ou des congés parentaux au delà de 4 trimestres) ou tout simplement, pour toutes et tous, du fait d'une entrée plus tardive dans la vie active ;
- une situation aggravée par la décote, la paupérisation corrélative des retraité-es, ...

A l'inverse de ce projet libéral, réactionnaire et antisocial, Solidaires-Justice et l'union syndicale Solidaires Fonction Publique revendique :

- la retraite à 60 ans après 37,5 annuités de cotisation pour toutes et tous ;
- le départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal pour les personnels en catégorie active (surveillant.e.s pénitentiaires) et un élargissement de cette catégorie active (notamment aux adjoint.e.s techniques) ;
- l'abandon de la décote ;
- l'indexation du point d'indice sur l'inflation et l'indexation des retraites sur les salaires ;

- l'intégration de toutes les primes dans l'assiette des cotisations et des revalorisations indiciaires de salaires. Les personnels ayant peu de primes ne doivent pas être perdants ;
- une retraite minimum égale au SMIC pour une carrière complète de 37,5 ans, avec le SMIC porté à 1700 euros (+400 euros) ;
- l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans la vie active (carrières, rémunération) et à la retraite ;
- le partage du travail avec 32 h sans perte de salaire ni flexibilité pour améliorer la situation de l'emploi, permettre l'embauche des jeunes et élargir le financement des retraites.

COMMENT AGIR ?

Une intersyndicale large (CGT, FSU, FO, UNSA, CFDT, CGC, CFTC, FA-FP et SOLIDAIRES) appelle à une première journée de mobilisation le 19 janvier ⁽¹⁾. Faisons de cette journée interprofessionnelle un succès massif !

Pour cette journée, Solidaires a déposé un préavis spécifique qui couvre l'ensemble de la fonction publique, aussi bien les personnels titulaires et stagiaires que les contractuel.les.⁽²⁾

A LA JUSTICE, LE 19 JANVIER ET APRÈS, DANS LES SERVICES JUDICIAIRES ET À LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, MOBILISÉ.E.S, EN GRÈVE, EN MANIFESTATION, POUR OBTENIR LE RETRAIT TOTAL DE CE PROJET DE RÉFORME ET IMPOSER UNE AUTRE VISION DE NOTRE AVENIR ET DE CELUI DES GÉNÉRATIONS FUTURES !

DANS LES SERVICES PÉNITENTIAIRES, TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S ET EN AG POUR DÉFINIR LES MODALITÉS D'ACTION POUR PARTICIPER À CETTE LUTTE ET SOUTENIR NOS COLLÈGUES ET CAMARADES GRÉVISTES !



Et toutes et tous, signons la pétition intersyndicale unitaire contre cette réforme injuste et brutale :

<https://www.change.org/p/retraites-non-à-cette-réforme-injuste-et-brutale-reformesdesretraites>

RÉFORME DES RETRAITES

MOBILISONS-NOUS !

(1) <https://solidaires.org/connaître-ses-droits/solidaires-fp/les-communiqués-fp/appel-a-la-mobilisation-contre-la-reforme-des-retraites/>

(2) <https://www.solidaires-justice.fr/2023/01/11/toutes-et-tous-mobilise-e-s-en greve-et-dans-les-manifestations-le-19-janvier-2023/>